

APPEL A CANDIDATURE
INSTALLATION DE FOOD-TRUCKS SUR LE DOMAINE PUBLIC
DANS LE CADRE DU 24^{ÈME} SALON DES ARTISANS CRÉATEURS DE LODÈVE
DU JEUDI 25 AU DIMANCHE 28 NOVEMBRE 2021

1. OBJET DE L'APPEL À CANDIDATURE

1.1. Contexte de l'appel à candidatures

L'Office du commerce, de l'artisanat et de l'agriculture organise chaque année le Salon des artisans créateurs de Lodève. En 2019, Plus de 80 exposants ont occupé les 57 stands de la Salle Ramadier. C'est un événement incontournable pour les amateurs de Métiers d'Art du Grand Sud.

Cette année le salon se déroulera du jeudi 25 novembre au dimanche 28 novembre.

Par le passé, durant deux jours 1/2, le salon attirait entre 4000 et 5000 visiteurs. La clientèle du salon provient du triangle Montpellier/Béziers/Millau et au delà.

Lors des éditions du salon précédentes, l'espace restauration/buvette était installé à l'intérieur du salon. En 2021, les conditions sanitaires ne permettent pas cette organisation. Afin de proposer aux visiteurs et exposants une offre de restauration/buvette, il a été décidé de faire appel à des commerces ambulants de restauration (food-trucks).

Cet appel à candidature concerne 4 emplacements.

1 .2. Les + du Salon en 2021

Il sera proposé aux visiteurs une offre de découverte de la Ville de Lodève adossée au Salon.

"Exposition & visites"

- Exposition événement en cours " **Jean Francis Auburtin ...un âge d'or**" au musée de Lodève
- Exposition éphémère de **Benoît Dudognon et Stéphanie Allard – Atelier Papetier** invités d'Honneur du Salon.
- Visite libre exposition de **Masha Tabet**, calligraphe au Cellier des Chanoines 8 bd. Gambetta
- Visites guidées Manufacture Nationale de la Savonnerie vendredi 26/11 à 10h30 et 14h (réservation Office de Tourisme de Lodève)
- ... Sans oublier les boutiques et ateliers des artisans créateurs de Lodève à découvrir en cœur de ville !
- L'entrée du salon sera gratuite sur présentation du billet musée et Manufacture de la Savonnerie et tarifs réduits appliqués pour les visite du musée et de la Savonnerie sur présentation du billet salon.

2. CONDITIONS GÉNÉRALES ET OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

2.1. Emplacements food-truck sur le domaine public communal et durée

4 emplacements sont concernés par cet appel à candidature et **seront attribués pour une durée 4 jours (jeudi 25, vendredi 26, samedi 27 et dimanche 28 novembre 2021).**



Ces emplacements sont situés face à l'espace Luteva, à l'entrée du salon, avenue du Dr Joseph Maury à Lodève sur des places de stationnement.

Si les conditions météorologiques le permettent (vent < à 60 km/h), des châpiteaux seront installés sur le parvis de l'espace Luteva, des tables et chaises seront fournies.

2.2. Occupation du domaine public

Toute occupation du domaine public est soumise à autorisation de la commune de Lodève.

L'autorisation d'occupation temporaire du domaine public a un caractère précaire et révocable. Elle est nominative et non cessible.

En conséquence, le candidat ne pourra, en aucun cas, se prévaloir des dispositions sur la propriété commerciale ou d'une autre réglementation quelconque susceptible de conférer un droit au maintien dans les lieux et à l'occupation.

L'installation des food-truck est encadrée par arrêtés municipaux encadrant la gestion des emplacements et fixant les tarifs pour l'occupation du domaine public.

L'occupant devra respecter les règles de fonctionnement des emplacements notamment les règles d'hygiène, de propreté, de salubrité et avoir une vigilance particulière sur la question des nuisances sonores et de tri des déchets.

Le prestataire se rémunèrera sur ses ventes.

L'autorisation de l'occupation du domaine public est soumise au paiement d'une redevance fixée par délibération du conseil municipal de Lodève. Cette redevance qui s'élève à 37,50 € par jour sera appelée par le placier municipal dès le jeudi 25 novembre 2021. L'alimentation en électricité pour l'exercice de l'activité sera fournie au tarif de 2,70 €/jour.

L'Office de commerce, de l'artisanat et de l'agriculture du Lodévois et Larzac, organisateur du salon, ne percevra aucune redevance de mise à disposition de l'espace.

2.3 . Descriptif des prestations demandées

Buvette / petite restauration permanente

Boissons et petite restauration à toute heure : thé, café avec ou sans lait, boissons alcoolisées (bière artisanale, vin du terroir Lodévois et Larzac), boissons sans alcool, eau plate et eau gazeuse, desserts, sandwiches ou salades...

Petit déjeuner

Une formule petit déjeuner est souhaitée.

Restauration repas de midi

Au minimum, un plat du jour sera proposé, avec un plat chaud composé d'une viande ou poisson (porc exclu) et de légumes.

Les prestations demandées pourront être assurées soit conjointement par un seul food-truck ou par un food-truck par prestations.

Il sera particulièrement pris en compte lors de l'examen des dossiers de candidature :

1/ Qualité des produits proposés :

Les candidats devront proposer une gastronomie, originale, créative, respectueuse de la saisonnalité et constituée en grande partie de produits frais.

Seront appréciés :

- la fabrication maison et l'emploi de produits locaux et de saison ;
- le mitonnement de plats équilibrés comportant des fruits et légumes ;
- l'utilisation de circuits courts : entre les points de vente, les fournisseurs et laboratoires de fabrication

2/ Diversité des offres proposées :

Cette diversité s'appréciera tant au sein des produits/menus proposés qu'au niveau de l'offre culinaire.

3/ Prix :

Les candidats préciseront la gamme de prix proposée pour l'ensemble de leurs produits, avec le coût de menus types. Les candidats indiqueront un prix spécifique aux exposants du salon.

4 / Capacité de service :

Les candidats devront préciser le nombre moyen de repas, petits déjeuner, boissons... qu'ils sont en capacité de servir par jour.

5/ Expérience professionnelle :

L'expérience professionnelle du candidat et ses références dans le milieu de la restauration ambulante.

2.4 . Horaires d'installation et de service

Les Food-Trucks devront être présents sur leurs emplacements du jeudi 25 novembre au dimanche 28 novembre 2021 de 9h00 à 19h30.

Le service petit déjeuner se fera dès 9h15 afin que les exposants puissent prendre un petit-déjeuner avant l'arrivée des premiers visiteurs.

3 . DOSSIER DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature devront comporter :

- copie de la pièce d'identité du candidat,
- extrait K-bis de moins de 3 mois,
- carte d'activité ambulante,
- attestation d'assurance RC professionnelle en cours,
- Certificat d'assurance du véhicule ;
- dossier de présentation (offre proposée avec détails des produits, grille de prix, expérience professionnelle du candidat , photos...),
- attestation de formation HACCP,
- permis / licence d'exploitation (en cas de vente d'alcool),
- et tout élément permettant de compléter le dossier (équipements, gestions des déchets, liste de fournisseurs, recommandations)

Les dossiers incomplets ne seront pas étudiés.

Les candidatures seront jugées sur la conformité des documents demandés, ainsi que sur la qualité de l'offre globale.

4. MODALITES DE REPONSE

4.1. Délai donne pour la réponse a la consultation

Les réponses à cette consultation devront parvenir à la Communauté de Communes du Lodévois et Larzac.

avant le vendredi 5 novembre 2021 à 16 heures.

4.2. Adresse et mode d'envoi

La réponse devra **impérativement** être envoyée ou déposée dans ces délais, **sous pli fermé**, avec la mention

**Appel à candidature Food-Trucks
24 ème Salon des Artisans Créateurs de Lodève
Communauté de Communes Lodévois & Larzac
1 place Francis Morand- 34700 LODEVE**

Si vous ne pouvez ou ne désirez pas répondre à cette consultation, merci de nous le signifier PAR MAIL, pour sa bonne conduite.

Pour toute demande concernant cette consultation, vous pouvez contacter :

Hélène DURAND, Office de commerce, de l'artisanat et de l'agriculture
Communauté de communes Lodévois et Larzac- 1 place Francis Morand - 34700 LODEVE
04 11 95 01 52 ou 06 25 41 30 73 / hdurand@lodevoisetlarzac.fr